

## Bulletin de service

# Services d'emploi

2007



### Faits saillants

- L'industrie des services d'emploi a connu une forte croissance en 2007, sur la lancée d'une tendance amorcée il y a plusieurs années, les revenus d'exploitation ayant augmenté de 10,8 % pour atteindre 8,9 milliards de dollars. Cette situation démontre les avantages que les agences de placement permanent et temporaire ont tirés d'un marché serré de l'emploi et d'une économie nationale forte. Cette croissance fait suite à des hausses substantielles des revenus d'exploitation de 8,5 % en 2006, de 18,1 % en 2005 et de 10,2 % en 2004.
- En 2007, la croissance des revenus d'exploitation a été particulièrement forte à Terre-Neuve-et-Labrador (+35,8 %), en Ontario (+14,7 %), en Colombie-Britannique (+11,3 %), en Saskatchewan (+11,1 %) et au Nouveau-Brunswick (+9,8 %). La croissance en Alberta a été plus lente cette année, à 5,4 %, après une très forte croissance de 25,3 % en 2006. Au Québec, le taux de croissance s'est établi à 3,0 %, très proche de celui de 3,2 % observé en 2006. Les revenus ont diminué entre 2006 et 2007 en Nouvelle-Écosse (-6,8 %) et au Manitoba (-10,1 %).
- L'Ontario continue de détenir la majorité des revenus d'exploitation de l'industrie, avec une part de 59,1 % de l'industrie nationale en 2007. Il s'agit là d'une augmentation par rapport au niveau de 57,1 % enregistré en 2006, renversant la diminution amorcée en 2001, alors qu'elle détenait une part de 62,1 % de l'industrie. Pendant la même période de 2001 à 2007, la part de la Colombie-Britannique est passée de 4,9 % à 7,1 % et celle de l'Alberta, de 13,4 % à 16,7 %, tandis que celle du Québec a diminué, passant de 15,6 % à 13,7 %.
- Les dépenses d'exploitation de l'industrie ont progressé de 10,2 % en 2007, mais comme cette augmentation était inférieure à celle de 10,8 % observée pour les revenus d'exploitation, cela s'est traduit par une croissance de la marge bénéficiaire d'exploitation, qui est passée de 3,5 % en 2006 à 4,1 % en 2007. Les salaires, traitements et avantages sociaux des employés ont monté de seulement 1,7 %, représentant 67,2 % de toutes les dépenses d'exploitation.
- En 2007, 61,6 % des ventes de l'industrie des services d'emploi ont été réalisées pour des services de placement temporaire, 34,1 % pour des services de placement permanent et de contractuels et le reste (4,3 %) pour d'autres produits et services. Même si les services de placement temporaire continuent de dominer l'industrie, leur part des ventes a accusé un net recul par rapport à leur niveau de 79,0 % en 2004. Pendant cette même période, la part des services de placement permanent et de contractuels a connu une hausse marquée, passant de 19,3 % en 2004 à 34,1 % en 2007.



- Tout comme dans les années précédentes, en 2007, la grande majorité (86,0 %) des ventes de l'industrie est attribuable au secteur des entreprises, suivi par les administrations et les établissements publics (11,8 %) et par les particuliers, les ménages et les clients à l'extérieur du Canada (2,2 %).
- Les services d'emploi sont une industrie stable et dominée par un nombre restreint de grandes entreprises. En 2007, les 20 plus grandes entreprises ont généré 38 % de tous les revenus d'exploitation de l'industrie. Il s'agit d'une légère baisse par rapport au niveau de 39 % de 2006. La marge bénéficiaire de 4,1 % de ces grandes entreprises est essentiellement la même que celle des autres entreprises (4,0 %).

## Résultats détaillés de l'enquête de 2007

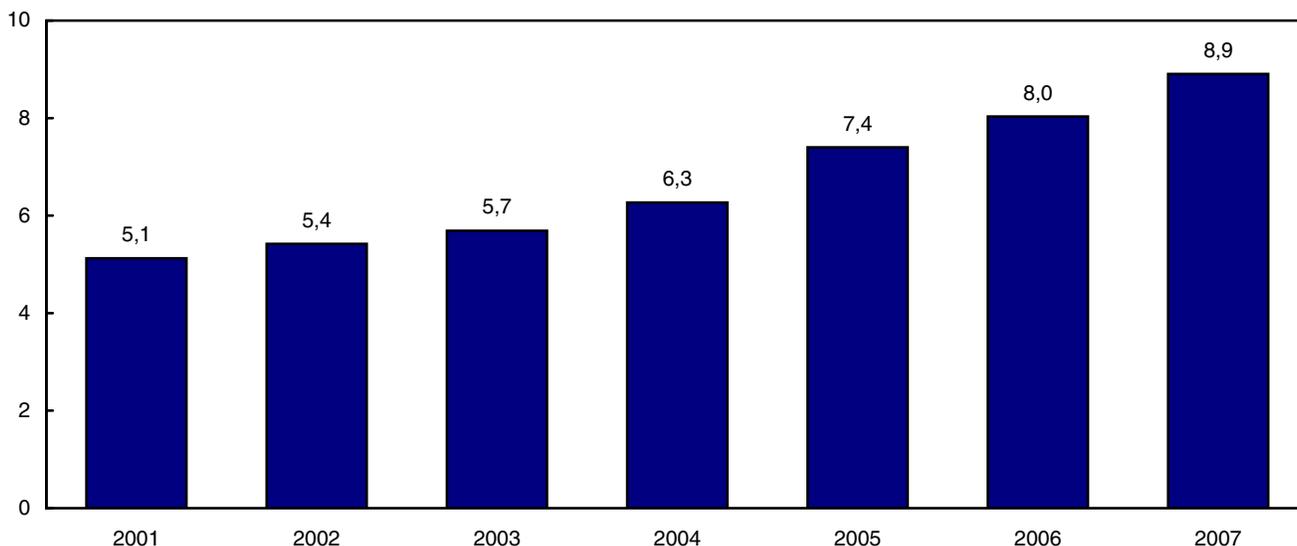
### Total des revenus d'exploitation

L'industrie des services d'emploi a connu une forte croissance en 2007, ses revenus d'exploitation augmentant de 10,8 % par rapport à 2006, pour atteindre 8,9 milliards de dollars. Cette croissance était la manifestation d'un marché du travail plus serré et d'une forte demande pour les services des agences de placement permanent et temporaire. Comme l'illustrent les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, le taux de chômage national a diminué durant chacune des cinq années entre 2003 (lorsqu'il était de 7,6 %) et 2007 (lorsqu'il était de 6,0 %, son niveau le plus bas).

#### Graphique 1

#### Revenus d'exploitation de l'industrie des services d'emploi

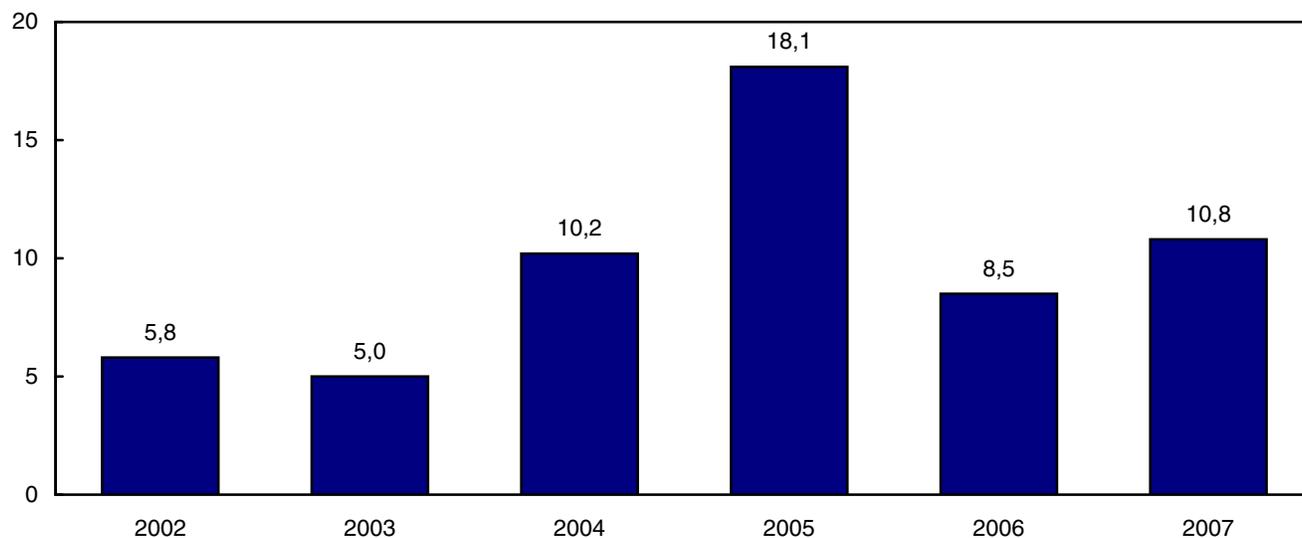
milliards de dollars



La croissance de l'industrie des services d'emploi en 2007 poursuit une succession de fortes augmentations dans les revenus d'exploitation (de 8,5 % en 2006, 18,1 % en 2005 et 10,2 % en 2004).

**Graphique 2**  
**Taux de croissance des revenus d'exploitation de l'industrie des services d'emploi**

pourcentage

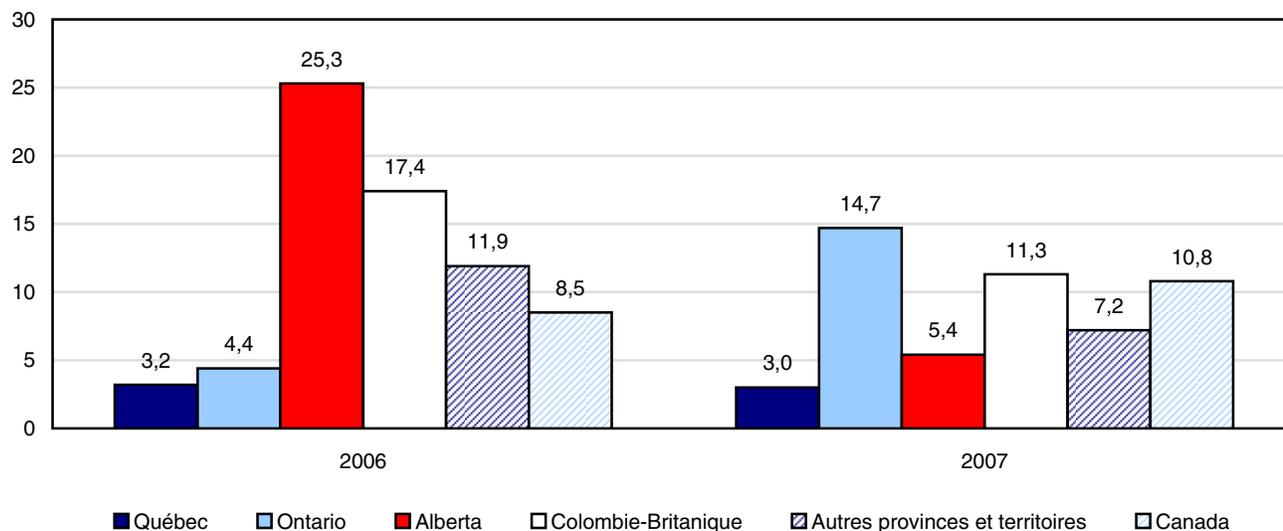


#### Total des revenus d'exploitation par province

En 2007, la croissance des revenus d'exploitation a été particulièrement forte à Terre-Neuve-et-Labrador (+35,8 %), en Ontario (+14,7 %), en Colombie-Britannique (+11,3 %), en Saskatchewan (+11,1 %) et au Nouveau-Brunswick (+9,8 %). La croissance en Alberta a été plus lente cette année, à 5,4 %, après une très forte croissance de 25,3 % en 2006. Au Québec, le taux de croissance s'est établi à 3,0 %, très proche de celui de 3,2 % observé en 2006. Les revenus ont diminué entre 2006 et 2007 en Nouvelle-Écosse (-6,8 %) et au Manitoba (-10,1 %).

**Graphique 3**  
**Taux de croissance des revenus d'exploitation de l'industrie des services d'emploi**

pourcentage

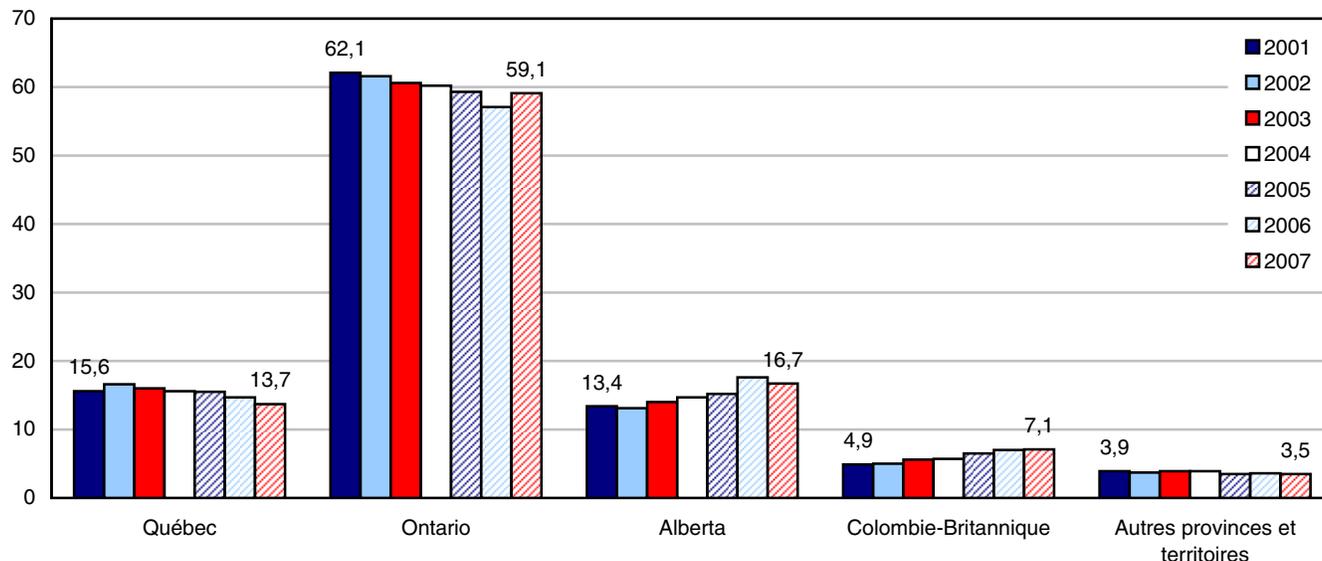


L'Ontario continue de détenir la majorité des revenus d'exploitation de l'industrie, avec une part de 59,1 % de l'industrie nationale en 2007. Il s'agit là d'une augmentation par rapport au niveau de 57,1 % enregistré en 2006, renversant la diminution amorcée en 2001, alors qu'elle détenait une part de 62,1 % de l'industrie. Pendant la même période de 2001 à 2007, la part de la Colombie-Britannique est passée de 4,9 % à 7,1 % et celle de l'Alberta, de 13,4 % à 16,7 %, tandis que celle du Québec a diminué, passant de 15,6 % à 13,7 %.

Le total des revenus d'exploitation des autres provinces et territoires n'a représenté que 3,5 %, ou 308 millions de dollars, du total national en 2007.

**Graphique 4**  
**Distribution provinciale des revenus d'exploitation de l'industrie des services d'emploi**

pourcentage

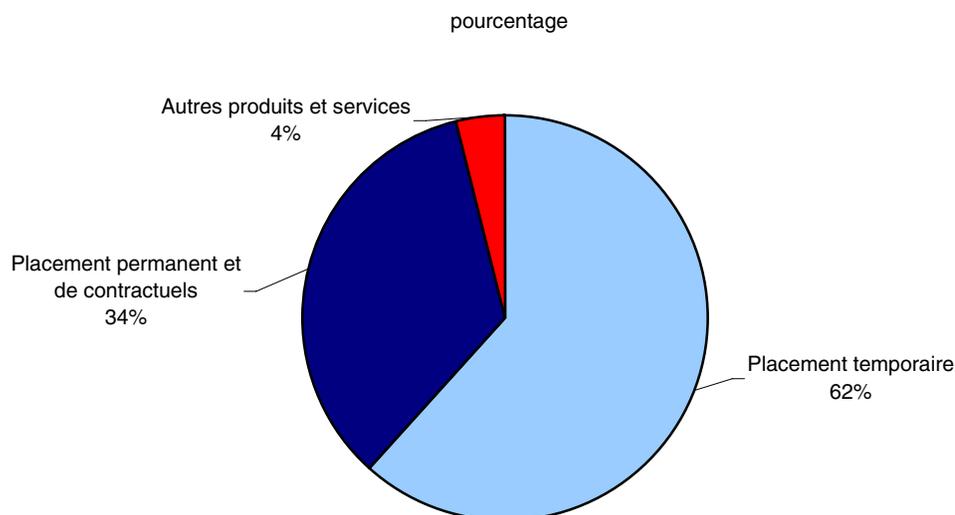


### Ventes par type de produits et services

Les données de la portion « échantillonnée »<sup>1</sup> de l'industrie révèlent qu'en 2007, 62 % des ventes de l'industrie des services d'emploi ont été réalisées pour des services de placement temporaire, 34 % pour des services de placement permanent et de contractuels et le reste (4 %) pour d'autres produits et services. Comme le montre le tableau 4, à la suite d'une période de stabilité entre 2001 et 2004, la part des ventes par type de produits et services a progressivement mais aussi fortement évolué depuis cette date. Même si les services de placement temporaire continuent de dominer l'industrie, leur part des ventes a accusé un net recul entre leur niveau de 79 % en 2004 et celui de 62 % en 2007. Pendant cette même période, la part des services de placement permanent et de contractuels a connu une hausse marquée, passant de 19 % en 2004 à 34 % en 2007.

1. Les plus petites (en termes de revenus gagnés) entreprises ne sont pas comprises dans ces estimations. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

**Graphique 5**  
**Ventes par type de produits et services de l'industrie des services d'emploi**



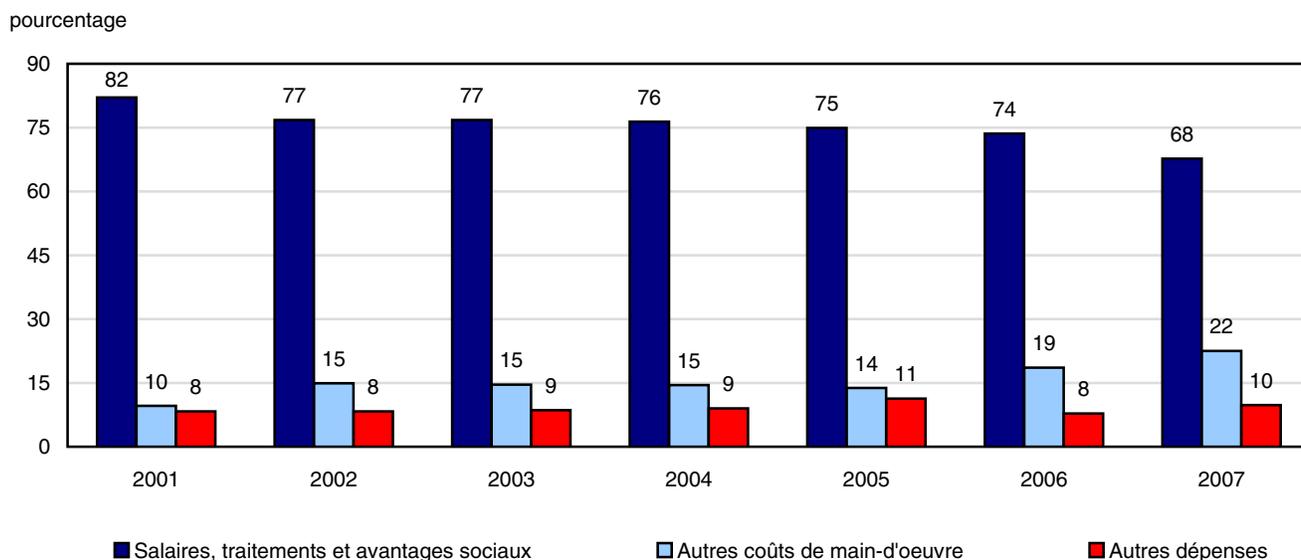
### Dépenses d'exploitation de l'industrie

Les dépenses d'exploitation de l'industrie ont progressé de 10,2 % en 2007, mais comme cette augmentation était inférieure à celle de 10,8 % observée des revenus d'exploitation, cela s'est traduit par une croissance de la marge bénéficiaire d'exploitation, qui est passée de 3,5 % en 2006 à 4,1 % en 2007. Les salaires, traitements et avantages sociaux des employés ont monté de seulement 1,7 % pour atteindre 5,7 milliards de dollars, représentant 67,2 % de toutes les dépenses d'exploitation.

Les données de la partie « échantillonnée »<sup>2</sup> de l'industrie révèlent que les salaires, traitements et avantages sociaux des employés, en pourcentage du total des dépenses d'exploitation, ont été très stables depuis 2002, mais qu'ils ont diminué de façon notable en 2007 pour s'établir à 68 %. Les autres coûts de main-d'oeuvre (commissions versées à des personnes autres que des employés, frais pour des services professionnels et des services aux entreprises et contrats de sous-traitance) ont fortement progressé, passant de 14 % en 2005 à 19 % en 2006 puis à 22 % en 2007, croissance qui correspond à l'augmentation de la part des services de placement permanent et de contractuels par rapport au total des ventes.

2. Les plus petites (en termes de revenus gagnés) entreprises ne sont pas comprises dans ces estimations. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

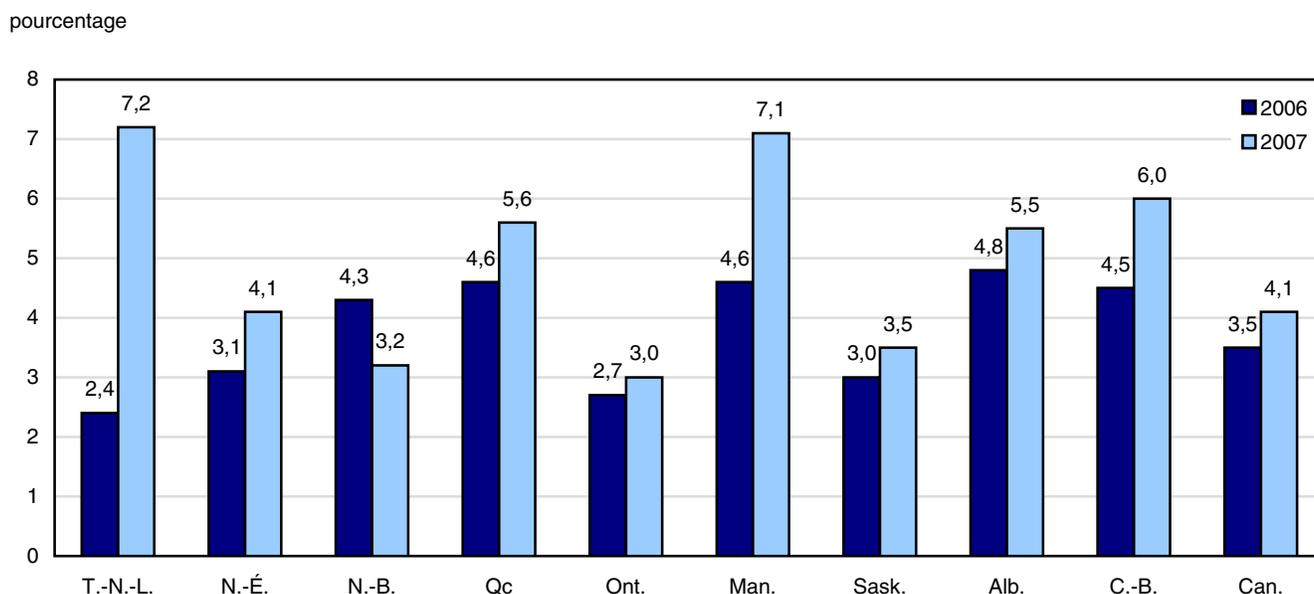
**Graphique 6**  
Dépenses en pourcentage des dépenses d'exploitation de l'industrie des services d'emploi



**Marge bénéficiaire d'exploitation**

La marge bénéficiaire d'exploitation nationale de l'industrie des services d'emploi est passée de 3,5 % en 2006 à 4,1 % en 2007. Le graphique ci-après illustre la marge bénéficiaire par province et révèle que presque toutes les provinces ont connu une hausse de leur marge bénéficiaire en 2007.

**Graphique 7**  
Marge bénéficiaire d'exploitation de l'industrie des services d'emploi



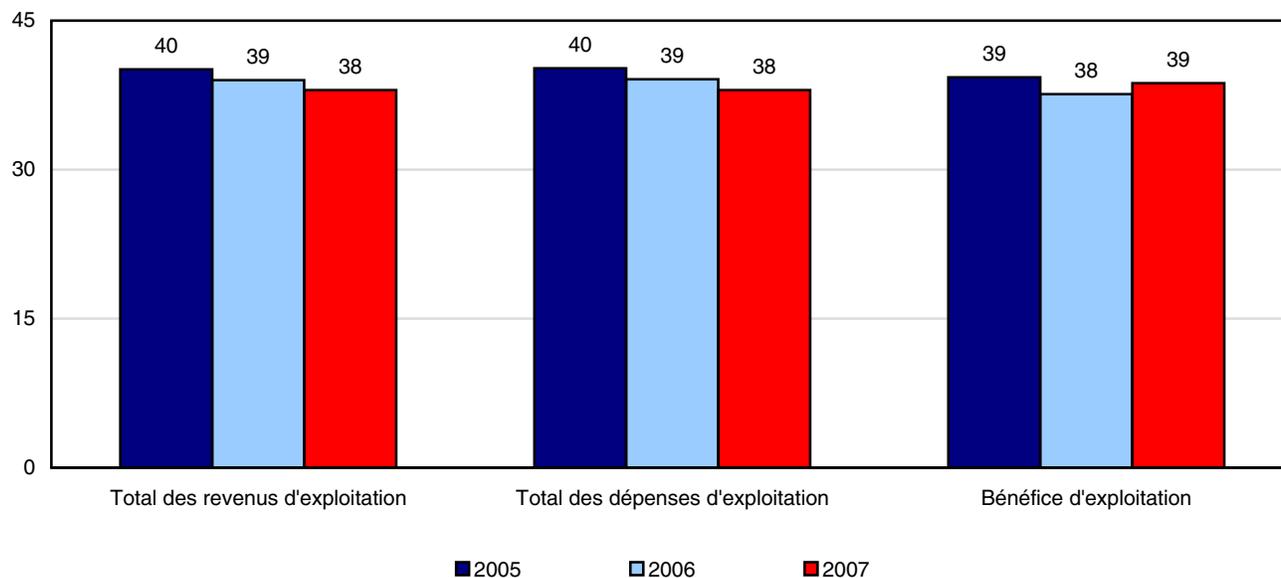
## Les 20 plus grandes entreprises de l'industrie

Les services d'emploi sont une industrie stable et dominée par un nombre restreint de grandes entreprises. En 2007, les 20 plus grandes entreprises ont généré 38 % de tous les revenus d'exploitation de l'industrie. Il s'agit d'une légère baisse par rapport au niveau de 39 % de 2006.

### Graphique 8

#### Part des 20 plus grandes entreprises de l'industrie des services d'emploi

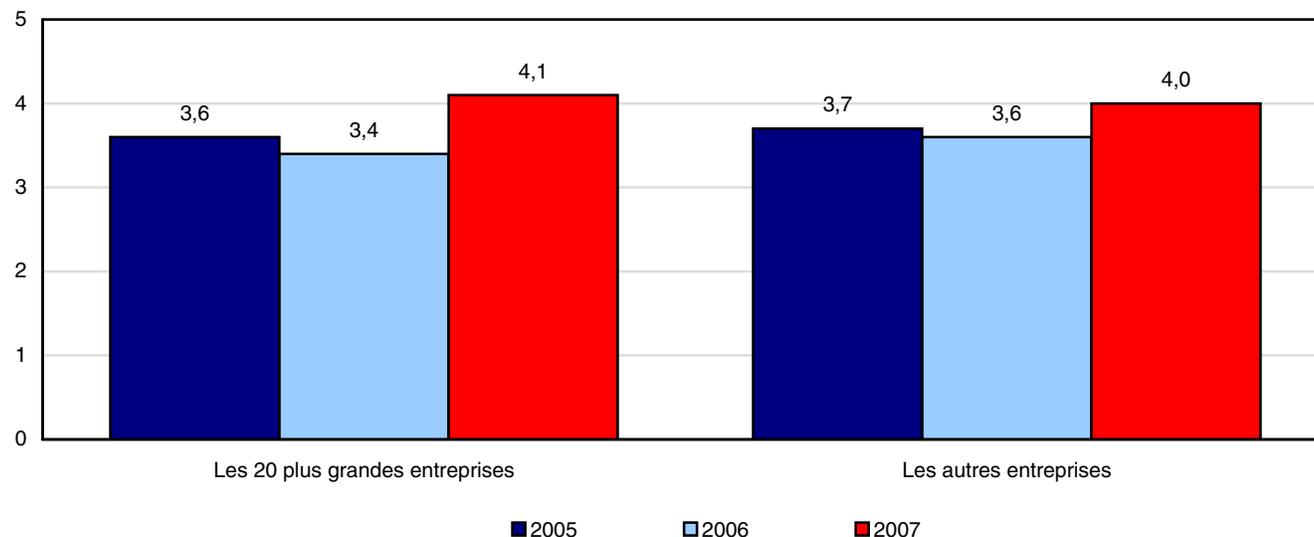
pourcentage



Entre 2006 et 2007, la marge bénéficiaire d'exploitation des 20 plus grandes entreprises a progressé, passant de 3,4 % à 4,1 %. Ces chiffres sont très similaires à ceux des autres entreprises, dont la marge bénéficiaire d'exploitation a également augmenté, passant de 3,6 % à 4,0 % pendant cette même période.

**Graphique 9**  
**Marge bénéficiaire d'exploitation de l'industrie des services d'emploi**

pourcentage

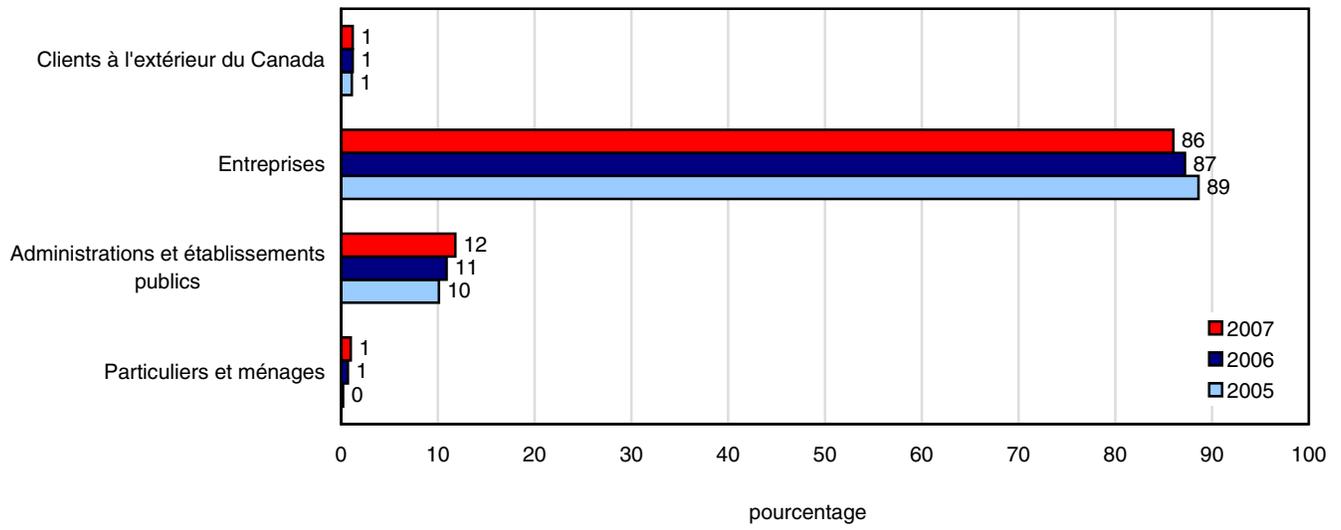


### Catégories de clients

Les données de la partie « échantillonnée »<sup>3</sup> de l'industrie pour 2007 indiquent que la très vaste majorité (86 %) des ventes de l'industrie a été consacrée au secteur des entreprises. Ce taux est légèrement plus faible que celui de 87 %, enregistré en 2006 et de celui de 89% en 2005. Les ventes au secteur des administrations et des établissements publics ont atteint 12 %, une légère hausse par rapport à 2006 (11 %). Le reste des ventes, c'est-à-dire 2 %, est imputable aux particuliers et ménages et aux clients à l'extérieur du Canada, ce qui est comparable à la part enregistrée en 2006.

3. Les plus petites (en termes de revenus gagnés) entreprises ne sont pas comprises dans ces estimations. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

**Graphique 10**  
**Ventes selon le type de client de l'industrie des services d'emploi**



## Tableaux statistiques

Tableau 1

Statistiques sommaires de l'industrie des services d'emploi, par province et territoire, 2005 à 2007

	Revenus d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Salaires, traitements et avantages sociaux	Marge bénéficiaire d'exploitation	Établissements statistiques
	millions de dollars			pourcentage	nombre
<b>2007 p</b>					
Terre-Neuve-et-Labrador	66,4	61,6	54,3	7,2	34
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	62,1	59,5	48,4	4,1	63
Nouveau-Brunswick	71,2	68,9	59,3	3,2	41
Québec	1 217,3	1 149,7	868,2	5,6	1 137
Ontario	5 260,7	5 103,3	3 218,5	3,0	2 343
Manitoba	61,1	56,7	48,3	7,1	76
Saskatchewan	41,4	39,9	34,6	3,5	37
Alberta	1 489,8	1 407,1	990,4	5,5	465
Colombie-Britannique	628,2	590,5	415,8	6,0	492
Territoires <sup>1</sup>	x	x	x	x	x
<b>Canada</b>	<b>8 904,0</b>	<b>8 542,6</b>	<b>5 741,1</b>	<b>4,1</b>	<b>4 698</b>
<b>2006 r</b>					
Terre-Neuve-et-Labrador	48,9	47,7	42,0	2,4	33
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	66,6	64,5	54,9	3,1	60
Nouveau-Brunswick	64,8	62,0	57,7	4,3	45
Québec	1 181,5	1 127,1	828,3	4,6	1 164
Ontario	4 587,3	4 464,4	3 185,7	2,7	2 085
Manitoba	68,0	64,9	57,6	4,6	84
Saskatchewan	37,2	36,1	32,1	3,0	36
Alberta	1 413,3	1 345,4	964,6	4,8	395
Colombie-Britannique	564,2	538,7	419,6	4,5	477
Territoires <sup>1</sup>	x	x	x	x	x
<b>Canada</b>	<b>8 033,7</b>	<b>7 752,8</b>	<b>5 644,2</b>	<b>3,5</b>	<b>4 383</b>
<b>2005</b>					
Terre-Neuve-et-Labrador	36,1	35,1	30,0	2,8	32
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	64,1	61,9	56,1	3,5	61
Nouveau-Brunswick	66,4	65,0	61,5	2,2	46
Québec	1 144,4	1 100,1	862,1	3,9	1 179
Ontario	4 392,3	4 242,3	2 981,9	3,4	2 077
Manitoba	59,2	55,3	48,0	6,6	82
Saskatchewan	29,1	27,9	24,8	4,1	36
Alberta	1 127,9	1 083,2	856,3	4,0	371
Colombie-Britannique	480,6	458,3	346,0	4,6	471
Territoires <sup>1</sup>	x	x	x	x	x
<b>Canada</b>	<b>7 402,0</b>	<b>7 130,8</b>	<b>5 268,0</b>	<b>3,7</b>	<b>4 360</b>

1. Territoires incluent : Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut.

**Note(s)** : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes.

**Tableau 2**  
**Dépenses en pourcentage du total des dépenses d'exploitation pour l'industrie des services d'emploi<sup>1</sup>,**  
**Canada, 2005 à 2007**

	pourcentage
<b>Salaires, traitements et avantages sociaux</b>	
2007 p	67,7
2006 r	73,6
2005	74,9
<b>Autres coûts de main-d'oeuvre</b>	
2007 p	22,5
2006 r	18,6
2005	13,8
<b>Location, crédit-bail, services publics et dépenses en télécommunications</b>	
2007 p	1,6
2006 r	1,5
2005	1,4
<b>Réparation et entretien</b>	
2007 p	0,4
2006 r	0,3
2005	0,3
<b>Amortissement et dépréciation des actifs corporels et incorporels</b>	
2007 p	0,4
2006 r	0,4
2005	0,4
<b>Publicité, marketing, promotions, frais de déplacement, de repas et de représentation</b>	
2007 p	1,4
2006 r	1,3
2005	1,2
<b>Autres achats de produits et services</b>	
2007 p	2,0
2006 r	1,6
2005	3,5
<b>Autres dépenses d'exploitation</b>	
2007 p	4,0
2006 r	2,7
2005	4,4

1. Les plus petites (en termes de revenus gagnés) entreprises ne sont pas comprises dans les estimations de ce tableau. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

**Note(s)** : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes.

**Tableau 3**  
**Ventes selon le type de client pour l'industrie des services d'emploi<sup>1</sup>, Canada, 2005 à 2007**

	pourcentage
<b>Clients au Canada</b>	
2007 <sup>p</sup>	98,8
2006 <sup>r</sup>	98,8
2005	98,9
Particuliers et ménages	
2007 <sup>p</sup>	1,0
2006 <sup>r</sup>	0,7
2005	0,2
Administrations et établissements publics	
2007 <sup>p</sup>	11,8
2006 <sup>r</sup>	10,9
2005	10,1
Entreprises	
2007 <sup>p</sup>	86,0
2006 <sup>r</sup>	87,2
2005	88,6
<b>Clients à l'extérieur du Canada</b>	
2007 <sup>p</sup>	1,2
2006 <sup>r</sup>	1,2
2005	1,1

1. Les plus petites (en termes de revenus gagnés) entreprises ne sont pas comprises dans les estimations de ce tableau. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

**Note(s)** : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes.

**Tableau 4**  
**Ventes selon le type de produits et services pour l'industrie des services d'emploi<sup>1</sup>, Canada, 2005 à 2007**

	2005	2006 <sup>r</sup>	2007 <sup>p</sup>
	pourcentage		
Placement temporaire	77,2	70,3	61,8
Placement permanent et de contractuels	21,7	28,4	34,2
Autres produits et services	1,1	1,3	4,0

1. Les plus petites (en termes de revenus gagnés) entreprises ne sont pas comprises dans les estimations de ce tableau. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

**Note(s)** : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes.

## Sources de données, définitions et méthodologie

Ce document renferme des renseignements permettant de bien comprendre les concepts de base qui sont mesurés, les méthodes qui sous-tendent l'enquête (la façon de mesurer les concepts) et les aspects clés de la qualité des données. Ces renseignements aideront à mieux comprendre les points forts et les limites des données, ainsi que la façon appropriée de les analyser et de les utiliser. Les renseignements pourront vous être particulièrement utiles au moment de comparer les données avec celles d'autres enquêtes ou sources d'information et de tirer des conclusions au sujet des changements survenus au fil des ans.

## Définitions

Une **entité commerciale** est un agent économique qui a la responsabilité et le pouvoir d'affecter des ressources à la production de biens et de services.

Un **établissement statistique** est une entité de production ou le plus petit groupe d'entités de production qui produit un ensemble de biens et/ou de services le plus homogène possible, dont les activités ne débordent pas les frontières provinciales et qui est en mesure de fournir des données sur la valeur de la production, ainsi que sur le coût des principaux facteurs intermédiaires utilisés et le coût et l'importance de la main-d'oeuvre affectée à la production.

Une **entreprise statistique** est une unité organisationnelle d'une entité commerciale qui dirige et contrôle l'affectation de ressources intéressant ses activités nationales et pour laquelle on établit des états financiers et des bilans consolidés, à partir desquels il est possible de tirer des renseignements sur les transactions internationales, la situation des investissements internationaux et la situation financière générale de l'unité.

Une **entreprise complexe** est une entreprise qui est active dans plus d'une province et/ou dans plus d'une industrie et/ou qui compte plusieurs entités juridiques (liens avec plusieurs entités juridiques).

Une **entreprise simple** est une entreprise qui n'est active que dans une province et dans une industrie et qui compte une seule entité juridique.

Les **entreprises complexes** peuvent comporter une unité organisationnelle au-dessus du niveau de l'établissement, mais en dessous du niveau de l'entreprise. La **société statistique** est l'unité organisationnelle pour laquelle on établit des comptes des revenus et des dépenses et des bilans, à partir desquels il est possible de calculer les bénéfices d'exploitation et le rendement du capital.

### Plan de sondage

La population cible de cette enquête est constituée de tous les établissements statistiques (parfois appelés entreprises ou unités) classés dans l'industrie des services d'emploi selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), au cours de l'année de référence 2007.

### Structure de l'industrie

Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), l'industrie des services d'emploi comprend les agences de placement et services de recherche de cadres (561310), la location de personnel suppléant (561320) et la location de personnel permanent (561330).

### Agences de placement et services de recherche de cadres – SCIAN 561310

L'activité principale de ce type d'établissements consiste à lister les postes vacants et à choisir, à orienter et à placer les candidats à l'emploi de façon permanente (période non déterminée) ou sur la base de contrats écrits (placement de contractuels). Les personnes placées **ne sont pas** des employés des agences de placement.

Ce type d'établissements offre des services de **placement permanent**, de **recherche de cadres** et de **placement de contractuels**.

Les services de **placement permanent** consistent à recruter, choisir et orienter des candidats pour un client, en vue de combler des postes sur une base permanente (non déterminée). Les services peuvent comprendre des examens, entrevues, vérification des références, évaluations et counselling à l'intention des employés potentiels. Le fournisseur du service agit comme un intermédiaire d'emploi. Le candidat est choisi et embauché par le client. L'agence de placement est rémunérée de façon ponctuelle, c'est-à-dire uniquement pour le placement réussi d'un candidat. Ce produit comprend les services de placement permanent pour une gamme complète de postes, des employés de niveaux subalternes aux employés de gestion, y compris les cadres. Sont inclus les placements au pays et à l'étranger.

Les services de **recherche de cadres** sont définis comme les services de recherche et de recrutement de personnes spécialisés pour ne combler que les postes très bien rémunérés de cadres supérieurs, de cadres et de professionnels, selon les spécifications du client. Les services peuvent comprendre :

- la tenue d'entrevues détaillées auprès de l'équipe de gestion de l'organisation du client;
- l'élaboration de profils d'emploi;
- les recherches et la publicité nécessaires pour repérer les candidats possibles;
- la sélection des candidats possibles;
- la préparation, la présentation et l'examen d'une liste confidentielle de postulants très qualifiés, de concert avec le client;
- les dispositions relatives aux entrevues;
- la négociation de la rémunération;
- le suivi après le recrutement.

L'entreprise chargée de la recherche fournit généralement deux types d'assurances à l'entreprise cliente. Elle s'engage à reprendre la recherche sans frais (frais remboursables seulement) si le candidat choisi échoue ultérieurement pour des raisons liées au manque de diligence de la part de l'entreprise de recherche et elle s'abstient de recruter auprès de l'entreprise du client pendant une période de temps définie.

Le client décide quel candidat il embauchera. L'organisme de recherche impute des frais, que le candidat soit recruté ou non. Ce produit est aussi désigné sous le nom de service de recrutement de cadres.

Lors de l'adoption de la classification SCIAN de 2007, les services de recherche de cadres ont été retirés des services de conseils en ressources humaines (541612) et reclassifiés sous Agences de placement et services de recherche de cadres (561310).

Les services de **placement de contractuels** consistent à trouver des entrepreneurs (contractuels) pour combler des postes, sur la base de contrats écrits qui stipulent les produits livrables à fournir au client, ainsi que les modalités particulières d'emploi. En vertu de ces ententes, le fournisseur du service a des droits et des obligations à l'égard des entrepreneurs. N'étant pas des employés des agences de placement, ces contractuels sont généralement chargés de leurs propres retenues à la source et de la production des documents gouvernementaux.

### **Location de personnel suppléant – SCIAN 561320**

Ce type de services comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de compléter la main-d'oeuvre du client. Les personnes placées sont employées par les établissements qui offrent des services de location de personnel suppléant. Ces établissements n'assurent pas la supervision directe de leurs employés sur les lieux de travail du client.

L'activité principale de ce type d'établissements consiste donc à fournir du personnel pour des affectations de travail temporaires. L'entreprise de dotation en personnel suppléant recrute ses propres employés et les affecte aux clients, afin d'appuyer ou de compléter leur main-d'oeuvre, lorsque surviennent des absences, des pénuries temporaires d'employés, des surcharges de travail saisonnières, ainsi que des affectations et des projets spéciaux. Lorsqu'ils travaillent, ces employés placés sont sous la supervision directe du client mais comme ils sont inscrits sur la liste de paye de l'agence de dotation en personnel suppléant, c'est l'agence qui est légalement responsable de leurs actions et qui précise leur rémunération, leurs avantages, etc.

### **Location de personnel permanent – SCIAN 561330**

Le service de personnel permanent est offert par une organisation professionnelle d'employeurs (OPE) qui comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des ressources humaines et des services de gestion des ressources humaines à leurs clients. Ces établissements établissent une relation de co-employeur

(c.-à-d. que les droits et les responsabilités de l'employeur sont partagés ou répartis entre l'entreprise cliente et l'OPE) avec les organisations clientes et se spécialisent dans l'exécution d'une vaste gamme de tâches de gestion des ressources humaines, telles que la comptabilité de la paye, la préparation des déclarations de cotisation sociales, l'administration des avantages sociaux (pension, assurance-vie, assurance dentaire et assurance médicale complémentaire, etc.), le recrutement et la gestion des relations de travail (counselling, évaluation de l'employé, conformité aux lois, gestion des risques, etc.).

Typiquement, les établissements spécialisés dans la location de personnel permanent embauchent certains employés de leurs clients, voire tous, leur louent leurs services en retour et jouent le rôle d'employeurs de ces employés en ce qui concerne le versement du salaire et des avantages sociaux et les activités connexes. Ces établissements exercent un pouvoir décisionnaire de degré variable en rapport avec leurs ressources humaines ou leur rôle de gestionnaire du personnel, mais n'ont aucune responsabilité de gestion quant à la planification stratégique, la productivité ou à la rentabilité des activités opérationnelles du client.

Les services de location de personnel permanent sont un service d'emploi très important aux États-Unis mais les activités de ce type de service d'emploi sont très limitées au Canada et il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles augmentent rapidement ici. Cela s'explique par les différences entre les systèmes de santé canadiens et américains et des lois canadiennes régissant l'emploi. Au Canada les dispositions relatives à ce type d'activités ne permettent pas d'offrir des avantages sociaux aux employés en faisant les mêmes économies qu'aux États-Unis, étant donné que la majorité des régimes d'assurance-santé sont financés par l'État. De plus, les lois provinciales du travail du Canada, la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et d'autres lois font sérieusement obstacle à ce type d'activités.

Les utilisateurs de données qui désirent en savoir plus sur le SCIAN, sur les principes qui le sous-tendent et sur de nombreux autres concepts statistiques abordés dans le présent sommaire peuvent consulter l'introduction de la publication de Statistique Canada intitulée « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord : Canada 2007 » (N<sup>o</sup> 12-501 au catalogue).

### Plan d'échantillonnage et base de sondage

Même si l'objectif de l'enquête consiste principalement à produire des estimations pour l'ensemble de l'industrie des services d'emploi — entreprises constituées et non constituées en société — les entreprises ne sont pas toutes enquêtées car on prélève plutôt un échantillon. La partie de la population admissible à l'échantillonnage se compose de tous les établissements statistiques ayant des revenus supérieurs à un certain seuil (le seuil varie selon les enquêtes et parfois pour les provinces pour une même enquête). Le segment exclu représente une proportion importante du nombre d'établissements de l'industrie (environ 69 %), mais il n'est responsable que d'environ 9 % de l'ensemble des revenus de l'industrie. Les établissements exclus figurent tout de même dans les estimations globales et finales, grâce aux données provenant des fichiers administratifs. Toutefois, seuls des renseignements de base peuvent être obtenus de cette source, c'est-à-dire : le total des revenus, les dépenses, l'amortissement et les salaires, traitements et avantages sociaux versés aux employés. Des caractéristiques détaillées, comme les catégories de clients, les revenus selon le type de service et les postes de dépenses détaillés, ne peuvent être obtenues que pour les établissements de la portion « **échantillonnée** ».

La **base de sondage** est la liste des établissements dont la partie admissible à l'échantillonnage fait l'objet d'un prélèvement. La base fournit des renseignements de base sur chaque entreprise, notamment : l'adresse, la classification industrielle et des renseignements provenant des sources de données administratives (voir ci-dessus). La base de sondage est conservée dans le Registre des entreprises de Statistique Canada et est mise à jour à l'aide des données administratives.

Avant le tirage d'un échantillon aléatoire, les établissements sont classés en groupes homogènes (c.-à-d. des groupes portant les mêmes codes du SCIAN et se trouvant dans la même province ou le même territoire). Des exigences de qualité sont établies, puis chaque groupe est réparti en sous-groupes appelés strates : tirage complet, tirage obligatoire, tirage partiel et tirage nul.

La strate à tirage complet englobe les principales entreprises de l'industrie en termes du niveau de leur revenu total. Chacune de ces entreprises est incluse dans l'échantillon, ce qui signifie que chacune se représente elle-même et reçoit un poids de un. La strate à tirage obligatoire est aussi constituée d'unités autoreprésentatives, mais celles-ci sont prélevées en fonction des caractéristiques d'une structure complexe (entreprises à plusieurs établissements, à plusieurs entités juridiques, ayant plusieurs codes SCIAN ou se trouvant dans plusieurs provinces ou territoires). La strate à tirage partiel est constituée d'un échantillon statistique d'enregistrements sélectionnés de façon aléatoire pour représenter les enregistrements non échantillonnés. La strate à tirage nul comprend les plus petites unités et n'est pas visée par l'échantillonnage. Des données administratives seront utilisées pour la partie à tirage nul.

La taille de l'échantillon initial pour cette enquête était de 543 unités; toutefois, la taille réelle de l'échantillon était de 438 unités, une fois supprimées les entreprises qui avaient fermé leurs portes, celles dont l'activité principale avait changé, celles qui étaient inactives ou celles qui figuraient en double dans la base de sondage.

### Collecte

Les données sont recueillies par envoi et retour par la poste, mais les répondants ont la possibilité de répondre par téléphone ou d'utiliser d'autres méthodes de déclaration électronique. L'unité d'échantillonnage est l'établissement statistique; cependant, les établissements appartenant à la même compagnie, à la même industrie et à la même province ou territoire sont regroupés pour créer une entité de collecte. Cela réduit le fardeau de réponse et simplifie la collecte. Par conséquent, les sociétés dont la production est répartie entre plus d'une province ou territoire reçoivent un questionnaire par province ou territoire et ont comme directive de déclarer toutes leurs activités au Canada.

### Vérification et imputation

Les données recueillies font l'objet de plusieurs vérifications, afin d'en assurer la cohérence interne et de cerner les valeurs extrêmes. Lorsqu'une information manque, l'imputation est effectuée au moyen de la méthode « du plus proche voisin » (imputation par enregistrement donneur), à partir de données historiques, le cas échéant, ou, enfin, grâce à des données administratives en remplacement des données déclarées.

### Estimation

Pour arriver aux chiffres définitifs (qu'on appelle estimations), les données des entreprises ayant des activités dans plus d'une province ou d'un territoire sont désagrégées au niveau de la province. Les données administratives servent à estimer la partie de l'industrie qui n'a pas été visée par la « portion » enquête (c.-à-d. les petites entreprises dont les revenus sont inférieurs aux seuils d'exclusion). On attribue ensuite aux données échantillonnées des coefficients de pondération, afin de produire des estimations représentatives de la population cible.

Avant d'être publiés, les résultats combinés de l'enquête sont analysés pour en assurer la comparabilité; en général, cette opération consiste à examiner en détail les réponses individuelles (surtout celles des grandes sociétés), à revoir la conjoncture générale et les tendances historiques et, enfin, à comparer ces résultats aux données administratives (p. ex., impôt sur le revenu, taxe sur les produits et services, enregistrements de retenues sur la paie, sources de données d'associations industrielles et de métiers).

### Qualité des données

Malgré les efforts déployés pour que les opérations de collecte et de dépouillement se déroulent en fonction de normes rigoureuses, les estimations qui en résultent comportent inévitablement des erreurs. Celles-ci sont classées en deux grandes catégories : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage.

Les **erreurs non dues à l'échantillonnage** ne sont pas liées à l'échantillonnage et peuvent survenir pour de nombreuses raisons. Par exemple, la non-réponse est une source importante d'erreurs non dues à l'échantillonnage. La couverture de la population, les écarts dans l'interprétation des questions, les mauvaises

réponses des répondants et les erreurs de consignation, de codage et de traitement des données représentent d'autres exemples d'erreurs non liées à l'échantillonnage.

Le **taux de réponse pondéré** pour cette enquête était de 74,2 % pour l'année de référence 2007, après avoir tenu compte des facteurs expliqués dans le présent énoncé.

Les **erreurs d'échantillonnage** se produisent parce que les estimations proviennent d'un échantillon de la population plutôt que de la population entière. Ces erreurs dépendent de divers facteurs, notamment la taille de l'échantillon, le plan d'échantillonnage et la méthode d'estimation. Une des propriétés importantes de l'échantillonnage probabiliste tient au fait que les erreurs d'échantillonnage peuvent être calculées à partir de l'échantillon à l'aide d'une mesure statistique appelée coefficient de variation (c.v.). Pour des enquêtes menées à plusieurs reprises, l'écart relatif entre l'estimation d'un échantillon et l'estimation qu'on aurait obtenue d'un dénombrement de toutes les unités serait inférieur à deux fois le coefficient de variation, 95 fois sur 100. L'éventail des données acceptables d'un échantillon s'appelle intervalle de confiance. Les intervalles de confiance peuvent être calculés autour des estimations en utilisant les c.v. Premièrement, nous calculons l'erreur type en multipliant l'estimation d'un échantillon par le c.v. L'estimation d'un échantillon, plus ou moins deux fois l'erreur type, est ce qu'on appelle un intervalle de confiance de 95 %.

Le c.v. pour cette enquête pour l'année de référence 2007 était "Excellent" (moins de 5 %) pour les variables du total des revenus d'exploitation, des dépenses d'exploitation et des salaires, traitements et avantages sociaux des employés. Les c.v. sont disponibles sur demande.

## Produits connexes

### CANSIM

Données stockées dans CANSIM : tableau 361-0001 - Statistiques sommaires sur les services d'emploi (tous les établissements), selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (75 séries)

### Enquête(s)

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4718 - Enquête annuelle sur les industries de services : services d'emploi

### Publications

Bulletin des industries de service, n° 63-018-X au catalogue.

Série d'études analytiques, Division des industries de service, n° 63F0002X au catalogue.

Date de parution : Juin 2009

### Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0 <sup>s</sup>	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
P	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i>
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

### Comment accéder à ce produit

Le produit n° 63-252-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) et de choisir la rubrique « Publications ».

Périodicité : annuelle / ISSN 1916-8942

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des données de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-263-1136.

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 63-252-X).

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2009. Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) ; Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

### Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent.

Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

### Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.